



2501 Biel/Bienne, OFCOM, bra

Aux milieux concernés

Notre référence : 312.5/1000248762  
Votre référence :  
Dossier traité par : Alfons Birrer  
**Biel/Bienne, le 20 décembre 2012**

## **Modification de la concession octroyée à la SSR – Offres en ligne Consultation des milieux concernés**

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à donner votre avis sur un projet de modifications de la concession du 28 novembre 2007 octroyée à SRG SSR idée suisse (FF 2011 7343, 2012 8391). Cette demande vous est adressée en application de l'art. 25, al. 2, de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV), selon lequel une consultation est organisée avant toute modification significative de la concession au regard de la politique des médias.

Le projet concerne principalement le site internet de la SSR. Le Conseil fédéral a déjà plusieurs fois donné à entendre que les offres de la SSR devaient continuer à répondre aux besoins du public et s'imposer dans le contexte international. Les modifications proposées à l'art. 13 de la concession SSR tiennent compte de la volonté du Conseil fédéral qui, lors du débat du 14 septembre 2012, et au vu de l'évolution des médias, a souhaité donner à la SSR davantage de possibilités journalistiques sur l'internet.

Avec la nouvelle réglementation du domaine en ligne, le Conseil fédéral estime que la SSR doit pouvoir à l'avenir, à des conditions bien précises (longueurs des textes et obligation d'établir un lien avec des fichiers audio et vidéo), également publier sur son site internet des contenus qui ne présentent aucun lien avec les émissions. Le site internet devra aussi afficher une orientation clairement audio et audiovisuelle, et ne pas revêtir la forme d'un journal en ligne.

D'autres dispositions ont également été revues, principalement en raison d'un changement d'organisation à la SSR (art. 6; Diffusions de courte durée et essais technologiques), d'une intervention parlementaire (art. 9; Diffusion sur l'internet) ou de la situation du marché (art. 10; Accès aux émissions diffusées).

Office fédéral de la communication OFCOM  
Alfons Birrer  
rue de l'Avenir 44, 2501 Biel/Bienne  
Tél. +41 32 327 5553, Fax +41 32 327 5533  
alfons.birrer@bakom.admin.ch  
www.bakom.admin.ch

Nous vous invitons à vous exprimer sur le projet de l'OFCOM relatif à une adaptation de la concession SSR. Veuillez nous envoyer votre prise de position d'ici le **25 janvier 2013** (par courrier postal adressé à l'Office fédéral de la communication, Rue de l'Avenir 44, Case postale, 2501 Bienne, ou par courriel à [rtvg@bakom.admin.ch](mailto:rtvg@bakom.admin.ch)).

Vous pouvez télécharger les documents sur le site internet de l'office [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch) (Documentation -> Législation -> Consultations -> Consultation sur la concession SSR en ligne):  
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/index.html?lang=fr>

Les avis seront publiés sur l'internet à l'issue du délai de consultation. En vertu de la loi sur l'égalité pour les handicapés, nous nous efforçons de publier des documents facilement accessibles (merci de consulter la directive à ce sujet sur le site internet de l'OFCOM). Nous vous demandons par conséquent de nous remettre votre avis si possible par voie électronique, de préférence en format Word.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la communication OFCOM

*sig. Martin Dumermuth*

Martin Dumermuth  
Directeur